

DECISION N° 1340 /D/MINSANTE/CAB DU 18 MARS 2024
**Portant nomination du Secrétaire Permanent Adjoint au Groupe Technique
Central du Comité National de Lutte contre le SIDA**

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu Décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État modifié et complété par le Décret N° 2000/287 du 12 octobre 2000 ;
Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'État et de la Solde
Vu le Décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Monsieur **ZEH MEKA Albert Frank**, Médecin Epidémiologiste, Matricule 760582-K, précédemment en service à la Direction des Ressources Humaines, est pour compter de la date de signature de la présente décision, nommé Secrétaire Permanent Adjoint au Groupe Technique Central du Comité National de Lutte contre le SIDA.

Article 2. L'intéressé aura droit aux avantages de toute natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2.- La présente Décision sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 18 MARS 2024

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Dr MANAOUA Malachie

Ampliatiions:

- CAB/MINSANTE/SESP;
- SG;
- HRS ;
- DRH ;
- DRSP-SU/SW ;
- SDP/SIGIPES ;
- SPMABGS/SPMS/FCP;
- Intéressés ;
- Chrono/Affichage/Archives.
- Observatoire RH.